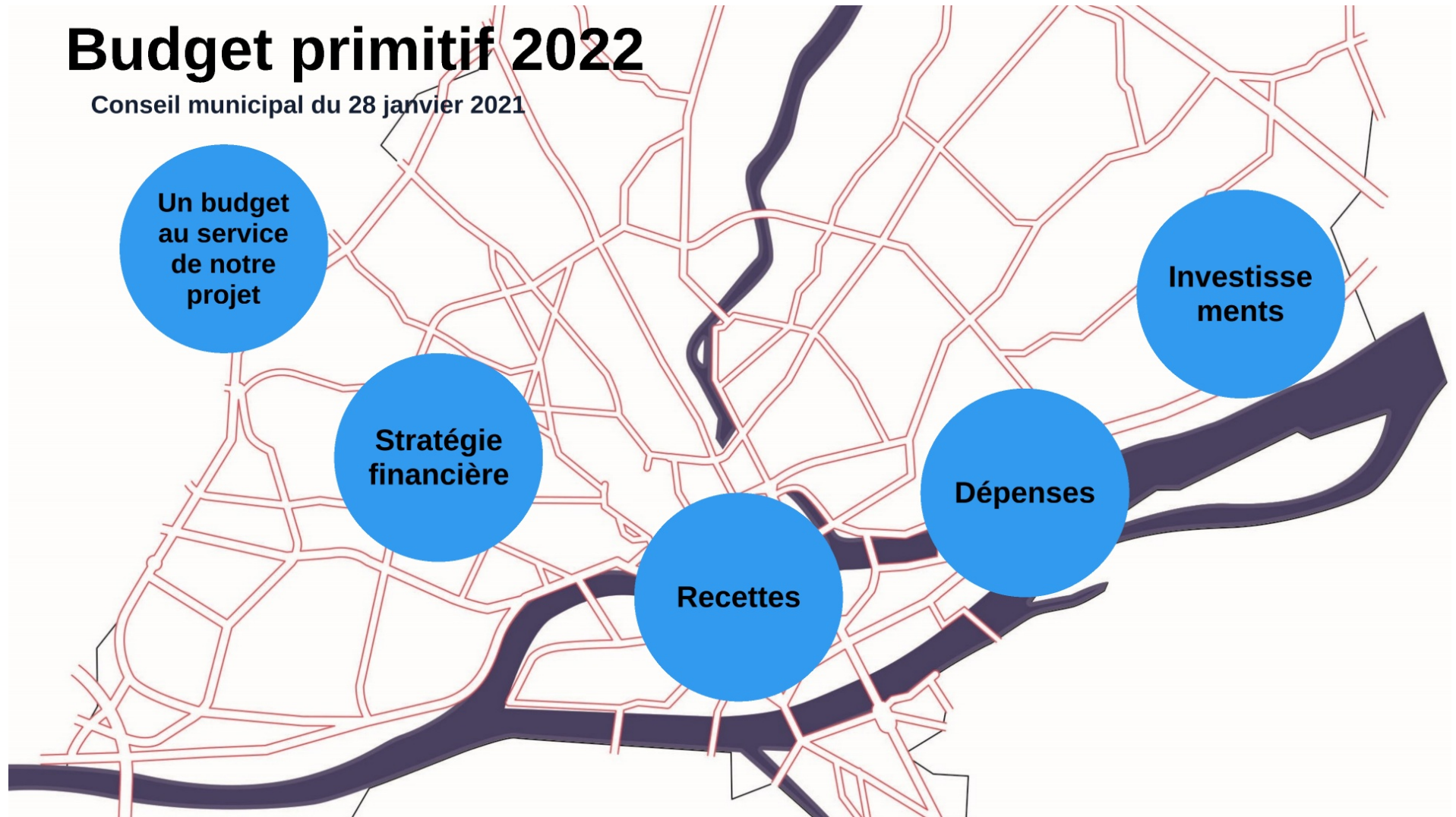


Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 janvier 2021



Un Budget 2022 au service de notre projet

Le budget 2022 traduit financièrement les choix politiques, c'est donc un budget :

- de déclinaison du programme du mandat, après une année 2021 de gestion de crise sanitaire et sociale
- qui déploie les mesures prévues dans notre feuille de route
- qui répond aux exigences du projet de territoire marqué par les questions d'égalité, d'urgence sociale, de transition écologique et énergétique
- qui tient compte des contraintes financières pesant sur les collectivités
- qui s'intègre dans la stratégie financière définie fin 2021 et présentée au DOB, afin de financer un programme d'investissement de 690 M€ sur le mandat



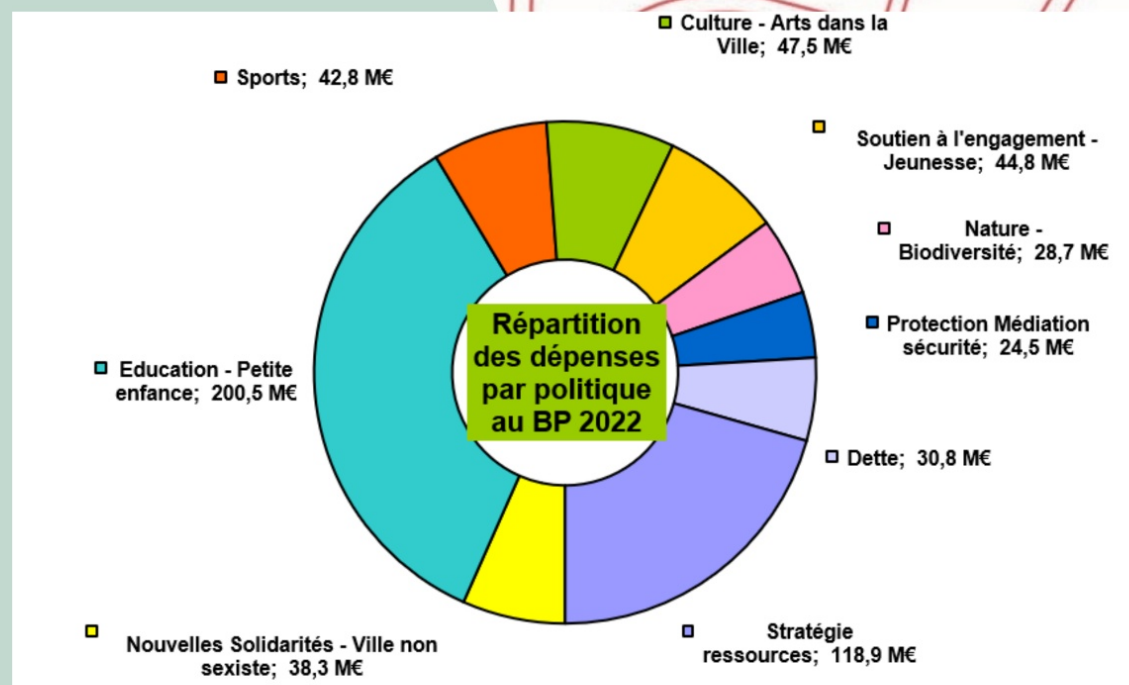
Ses
grands
principes

La mise en
oeuvre des
politiques
municipales

576,7 M€ de crédits inscrits

Le budget 2022 contribue à la réalisation du projet nantais :

- l'égalité
- la transition écologique
- le dialogue et la transparence
- les proximités
- l'innovation et l'expérimentation



* La « stratégie ressources » regroupe les moyens généraux, la relation aux usagers, la masse salariale des directions supports et autres dépenses non réparties dans les politiques publiques

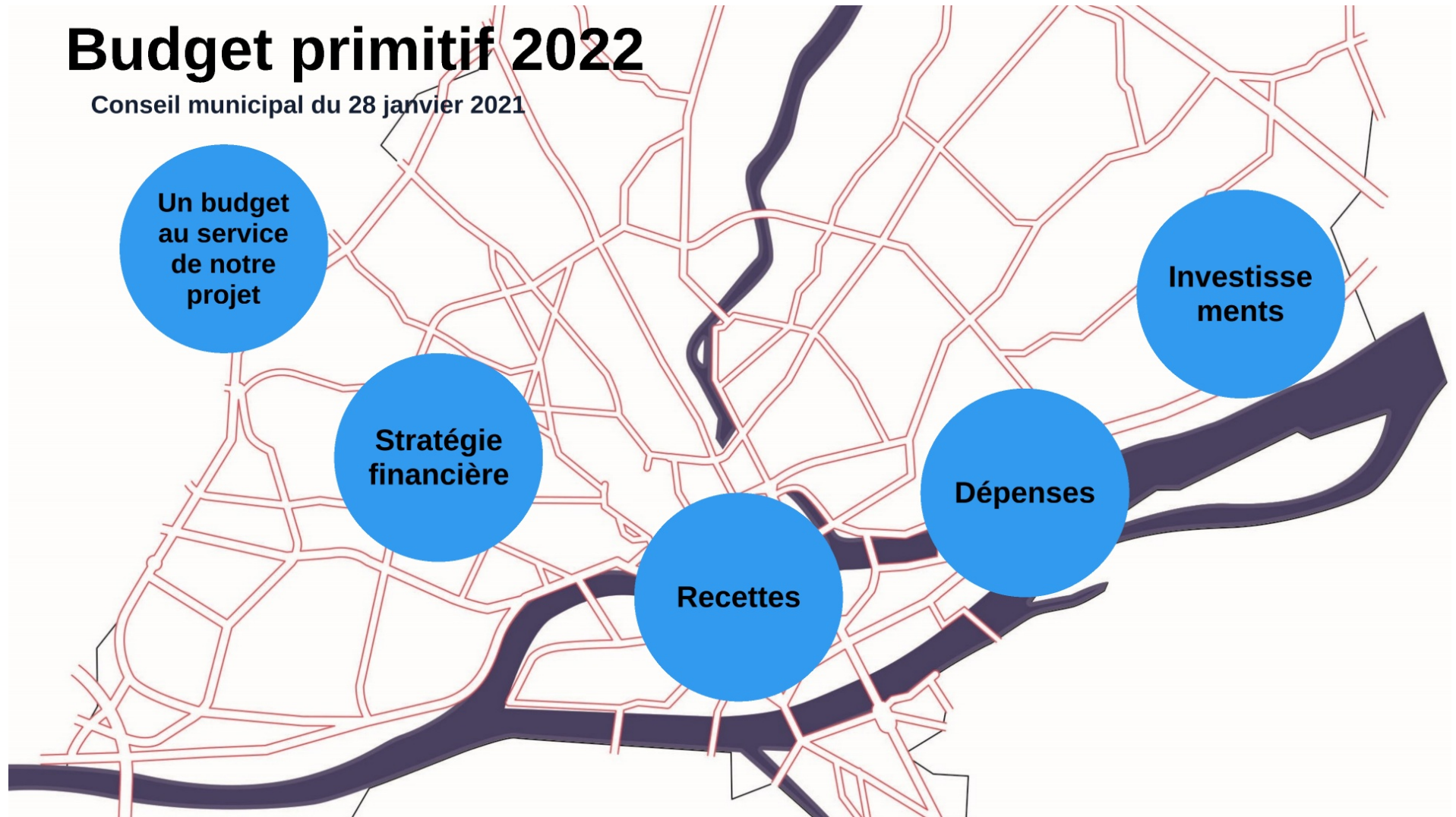
Le budget 2022 garantit les équilibres financiers de long terme de la collectivité.

Il intègre :

- Une augmentation en 2022 du taux de foncier bâti (TFB) de 9 %, après 11 ans de pause fiscale à la Ville
- Une majoration de la surtaxe de TH des résidences secondaires, portée de 20 % à 60 %, pour inciter la remise de certains biens sur le marché locatif ou de la vente, avec un impact à compter de 2023
- Un taux d'épargne brute de plus de 11 % en 2022, pour garantir un seuil plancher de 8% en fin de mandat
- Un recours raisonné à l'emprunt avec un accroissement de l'encours de dette de 68,8 M€ au stade du BP
- Un niveau d'investissement très soutenu : près de 140 M€ (notamment sur le schéma directeur des écoles, les équipements de proximité, l'entretien durable du patrimoine...)
- Une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Budget primitif 2022

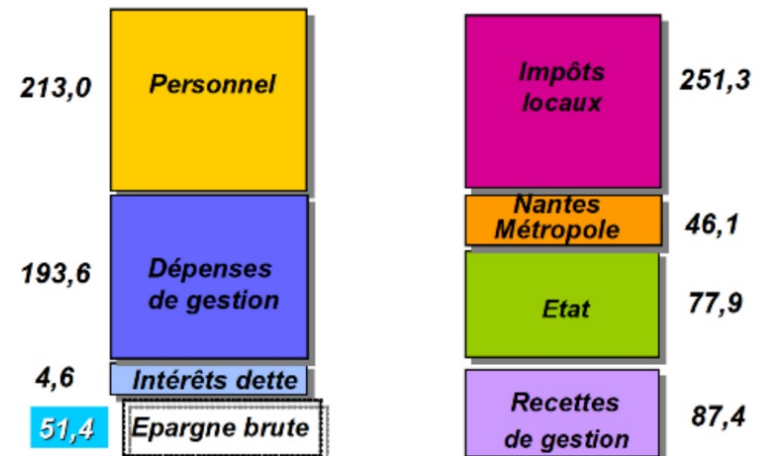
Conseil municipal du 28 janvier 2021



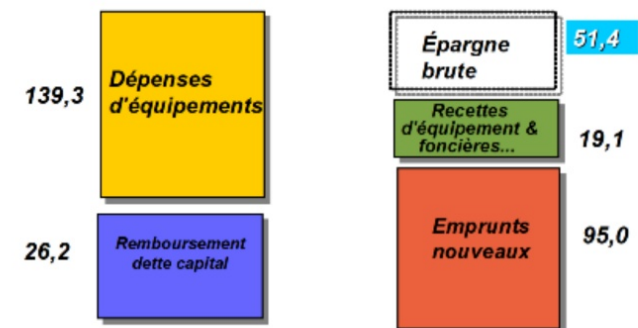
Budget 2022 : 576,7 M€

- Préserve une épargne brute de 11,1 % (avec un objectif de maintenir ce taux plancher à + de 8% en fin du mandat), malgré l'impact de la crise sanitaire sur nos équilibres financiers
- Permet un montant d'investissement sans précédent (139,3 M€) qui soutient le tissu économique
- Recourt de manière raisonnée à l'emprunt

Fonctionnement : 411,2 M€



Investissement : 165,5 M€



Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 janvier 2021



Les recettes de fonctionnement : 462,6 M€

En progression de 8,2 % (+35,1 M€)

- Une révision des taux de fiscalité (foncier bâti) après 11 années consécutives de pause fiscale
- Une réforme de la fiscalité locale qui entraîne un moindre dynamisme du produit fiscal
- Une intervention renforcée de Nantes Métropole
- Des dotations d'État en légère hausse
- Une hausse des autres recettes.

**Impôts
Locaux :
251,3 M€**

**Dotations :
124 M€**

**Autres
recettes :
87,4 M€**

Produit fiscal : 251,3 M€ en hausse de 12,5 %

Cette prévision comprend :

- Une augmentation du taux de TFB de 9 %
- Une actualisation des valeurs locatives de 3% sur les locaux d'habitation et locaux industriels et de 0,9% sur les locaux professionnels
- Une variation physique des bases liée à la vitalité de notre territoire : 1,1 %

Taux
proposés

	produit fiscal 2021	produit fiscal 2022 prévisionnel	% évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 725 996	5 897 776	3,0%
Sous total Taxe foncière	221 298 734	244 209 190	10,4%
<i>Taxe foncière sur le bâti</i>	<i>171 519 389</i>	<i>192 832 416</i>	<i>12,4%</i>
<i>compensation TFB perte de TH</i>	<i>49 779 345</i>	<i>51 376 774</i>	<i>3,2%</i>
Taxe foncière sur le non bâti	445 479	458 844	3,0%
TOTAL	227 470 209	250 565 810	10,2%

+ 700 K€ de taxe d'habitation lié à la surtaxe des résidences secondaires

Taux d'imposition proposés pour 2022

Taux de taxe d'habitation sur les
résidences secondaires : 24,04% (inchangé)

Taux de taxe foncière sur le bâti : 46,34% (+9%)

Taux de taxe foncière non bâti : 62,48%
(inchangé)

Dotations : 124 M€

- Dotations et compensations de l'Etat : 77,9 M€

en progression de 2% du fait :

- du dynamisme de la DSU lié à l'évolution démographique,
- de la compensation des exonérations de taxe foncière

Une DGF en hausse de 700 k€, à 66,9 M€ (+1,1%)

- Dotations de Nantes Métropole : 46,1 M€

Le nouveau Pacte financier métropolitain de solidarité :

- Dotation de Solidarité Communautaire : 15,2 M€ (+6,3%)
- Attribution de compensation * : 28,9 M€ (+6,4 %)
- Remboursement des frais financiers de la dette transférée : 45 K€
- Autres participations et fonds de concours (dont plan piscine) : 1,97 M€ (+1,67 M€)

* dont remboursement du coût d'entretien des espaces verts d'abords de voirie livrés depuis 2001 pour 1,34 M€

Autres recettes : 87,4 M€

- Ressources tarifaires : 30,3 M€ (+1 M€)
Les tarifs auront une variation très mesurée et inférieure à l'inflation
- Autres impôts et taxes : 30,4 M€ (+2,1 M€)
dont 24 M€ de droits de mutation
- Diverses participations : 18,5 M€ (+0,7 M€)
dont 7,3 M€ de la CAF au titre du contrat Enfance Jeunesse et 8,5 M€ pour la prestation de multi-accueil petite enfance
- Autres recettes : 8,2 M€ (-2,5 M€)

Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 janvier 2021



Dépenses de fonctionnement : 411,2 M€

En 2022, les dépenses de fonctionnement évolueront de 4,3% (+17,1 M€)

- Pour la masse salariale, l'évolution est de 3,7% à la Ville ; la subvention au CCAS (+8,2%) augmente également avec notamment +0,9 M€ de masse salariale
- Pour les dépenses de gestion, l'évolution est de 5,1 %
- Pour les frais financiers, l'inscription est stable

Les dépenses de fonctionnement porteront les grandes priorités du mandat autour d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique

Dépenses de Personnel
213 M€

Dépenses de gestion
193,6 M€

Dont subventions
75,3 M€

Frais financiers
4,6 M€

Dépenses de personnel : 213 M€

Une évolution de +3,7 % :

- effet GVT : +0,7 %, revalorisation du SMIC et refonte des grilles de catégorie C : +0,5 %
- révision du régime indemnitaire en cours de définition
- des créations de postes et évolutions organisationnelles ont été nécessaires pour répondre aux besoins des nantais : écoles, petite enfance, police municipale, parcs et jardins... en 2021. Ils impactent 2022 en année pleine et de nouvelles créations de postes sont prévues en 2022.

Ce total comprend 45 M€ au titre du remboursement à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé.

Dépenses de gestion : 193,6 M€

Les services délégués et grands contrats : 33,1 M€ (+0,5 M€)

Les charges liées à la structure patrimoniale : 18,7 M€ (+1M€)

Les moyens des services publics : 22,5 M€ (+1 M€)

Les charges de production des services publics : 34 M€ (+3,7 M€)

Subventions : 75,3 M€

soit 18,3 % des dépenses de fonctionnement

- Subvention d'équilibre au CCAS : 28 M€ (+2,1 M€, +8,2 %)
- Subventions au secteur associatif : 39,9 M€ (+0,8 M€, +1,9 %)
- Autres subventions : 7,4 M€ (stables)

Contributions obligatoires : 6,9 M€ (-0,1 %)

- essentiellement les OGEC : 5,6 M€ (stables)

Frais financiers : 4,6 M€

Des frais financiers optimisés et stables grâce :

- à une dette sécurisée qui affiche un taux moyen très bas au 01/01/2022 : **0,85 %**
- à une gestion active de la dette en cohérence avec le contexte de taux restant très bas

Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 janvier 2021



Budget d'investissement : 165,5 M€

- remboursement de dette : 26,2 M€
- dépenses d'équipement : 139,3 M€

Les dépenses d'équipement correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette 139,3 M€, soit 436 € par habitant

139,3 M€
au service
des
politiques
publiques

dont
24,4 M€
pour
l'entretien
durable

Recettes
18,8 M€

Emprunt
nouveaux
95 M€

139,3 M€ pour les politiques publiques (+18,3 M€)

La Ville assure le financement d'une politique d'investissement ambitieuse au service de notre territoire et mobilisée autour des questions d'urgence sociale et de transition écologique.

Parmi les projets financés en 2022 on trouvera :

- 65 M€ pour l'éducation et le schéma directeur des écoles
- 15,7 M€ pour les sports
- 3,7 M€ pour le secteur culturel
- 3,7 M€ pour le patrimoine
- 7,9 M€ pour la vie associative
- 5 M€ pour les espaces verts, la biodiversité et la nature en ville

La Transition énergétique et l'entretien durable du patrimoine

Plus de 24,4 M€ (+3,8 M€) consacrés à l'entretien durable de notre patrimoine pour :

- assurer la pérennité des bâtiments municipaux
- favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique, conformément à la trajectoire fixée par le décret tertiaire
- installer de nouvelles toitures photovoltaïques (sur les gymnases des Agenêts, Gaston Serpette, du Croissant, sur les bâtiments de la plaine de jeux de Sèvres et sur le groupe scolaire des Agenêts)
- améliorer l'accessibilité des bâtiments

Recettes d'équipement : 19,1 M€

- Fonds de compensation de la TVA : 13,4 M€
- Produit des cessions foncières : 0,6 M€
- Autres recettes d'équipement (subventions attendues des principaux partenaires, hors NM) : 3,9 M€
- Participation de Nantes Métropole : 0,7 M€ pour les services communs des travaux de la Manufacture
- Remboursement des emprunts NM : 0,235 M€

Financement de l'investissement

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2022

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2022	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement (1)	25,5	18,30 %
Recettes d'investissement	18,8	13,51 %
Emprunts	95,0	68,19 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	139,3	100,00 %

(1) la notion d'autofinancement est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de la dette + remboursement du capital de la dette par NM + recours à l'excédent

La Ville finance près du tiers de ses investissements par ses ressources propres d'investissement.

L'inscription de 95 M€ d'emprunts nouveaux couvre 68,2 % du besoin de financement

La dette

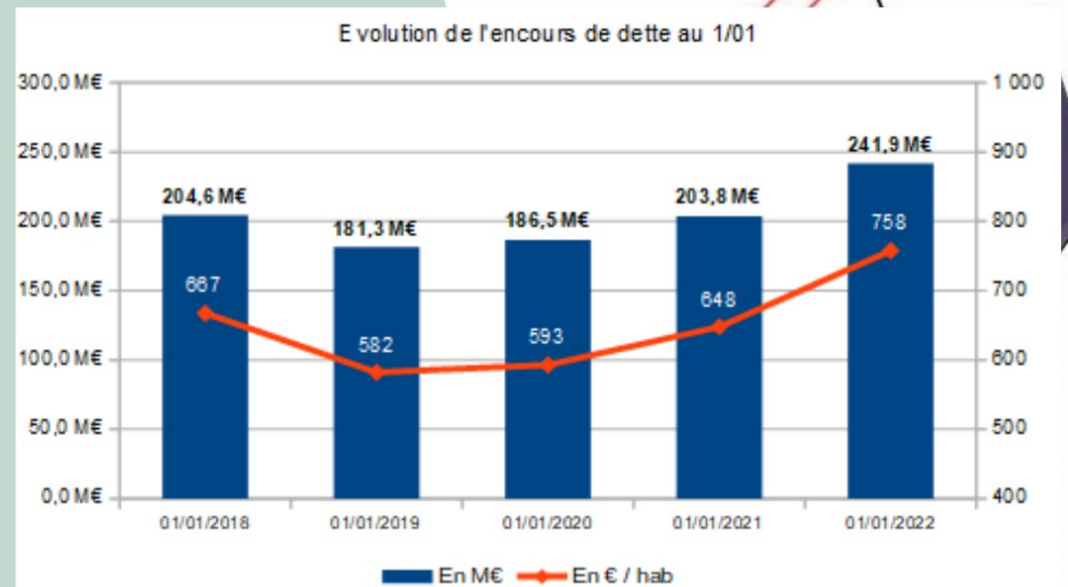
Encours de la dette au 1er janvier 2022 : 241,9 M€

La dette par habitant au 1/01/2022 est de 758 €, soit un montant inférieur à la moyenne des villes de + 100 000 habitants (1106 €/hab)

La capacité de désendettement :

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesuré en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette et l'épargne.

4,7 ans au BP 2022



Budget primitif 2022

Conseil municipal du 28 janvier 2021

